

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028



## Résultats préliminaires

### Unité d'aménagement 086-51

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

### Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

### Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	348 100	300	0	500	121 800	29 700	0	600	0	501 000
<b>2023-2028</b>	<b>342 300</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>101 900</b>	<b>29 200</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>474 800</b>
Δ	-2%	0%	-	0%	-16%	-2%	-	0%	-	-5%

#### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Par ordre d'importance, les écarts observés résultent de l'impact combiné des éléments suivants :

- ▶ Retrait de la limitation de la baisse des possibilités forestières pour les peupliers appliquée pour 2018-2023
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières
- ▶ Le retrait des pentes abruptes selon la nouvelle cartographie des pentes par LIDAR

## Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 086-51 a été produit pour la période 2018-2023 et il n'y a pas de nouvel inventaire écoforestier disponible pour 2023-2028.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

### Éléments analysés

- ▶ Les perturbations naturelles survenues depuis 2018
- ▶ Une nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ La superficie à vocation acérico-forestière
- ▶ Les nouvelles aires protégées annoncées
- ▶ Les territoires d'intérêt exclus de l'aménagement forestier
- ▶ Les mesures d'harmonisation de portée stratégique appliquées sur le territoire
- ▶ Les modalités liées à la certification forestière

## Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	2 930	80	150	0
<b>2023-2028</b>	<b>2 930</b>	<b>80</b>	<b>150</b>	<b>0</b>
Δ	0%	0%	0%	-

\* Inclut la coupe progressive régulière

\*\* Inclut la coupe de jardinage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La superficie des traitements commerciaux est inchangée

## Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	1 150	40	1 000	70
<b>2023-2028</b>	<b>1 150</b>	<b>40</b>	<b>1 000</b>	<b>70</b>
Δ	0%	0%	0%	0%

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La superficie des traitements non commerciaux est inchangée

## Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 2 700 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **2 576 000 \$**, soit 95 % du budget disponible.

## Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	479 440	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	152 960	32%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	18 680	4%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	32 310	7%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	275 490	57%

### Principal changement dans le territoire

Ajustement des superficies selon les nouvelles catégories utilisées pour les possibilités forestières 2023-2028.

## Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie nationale de production de bois*<sup>1</sup>. Cet élément pourrait être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

## Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

<sup>1</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>

Possibilités forestières préliminaires 2023-2028 – Unité d'aménagement 086-51

**Rapport final pour la période 2018-2023**

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/08651\\_rapport\\_final\\_v3-0.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/08651_rapport_final_v3-0.pdf)

**Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023**

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/08651\\_fiche\\_determination\\_18\\_v3.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/08651_fiche_determination_18_v3.pdf)

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :  
<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 1<sup>er</sup> juin 2021